

DECISION N° DEC_007_2025

Marché pour le remplacement de la tribune télescopique avec fauteuils de la salle de spectacles des Tanzmatten

La Ville de Sélestat a souhaité procéder au remplacement de la tribune télescopique avec fauteuils de la salle de spectacles des Tanzmatten à Sélestat.

Les crédits nécessaires à l'acquisition de ce matériel sont prévus au budget 2025, sous le chapitre 23 : immobilisations en cours

Imputation interne : 2313 – 31105 – R0002

L'opération est estimée à un coût total de 300 000 € HT. Elle se situe bien en deçà du seuil de 5 538 000 € HT au-delà duquel une procédure formalisée est obligatoire. Par conséquent, la présente consultation est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et a fait l'objet d'une parution sur le site Internet de la Ville ainsi que sur le site de dématérialisation plateforme.alsacemarchespublics.eu, le 06 septembre 2024, la date limite de réception des offres étant fixée au 3 octobre 2024 à 12 heures.

4 offres ont été réceptionnées. Il s'agit de :

- Société JEZET SAETING de 3900 VERPELT (Belgique)
- Société MASTER INDUSTRIE de 85130 LA VERRIE
- Société HUSSON International de 68650 LAPOUTROIE
- Société HUGON de 46090 MERCUES

Les membres de la Commission des Marchés, réunis à titre informel le 4 octobre 2024, ont demandé au maître d'œuvre de l'opération, le service Ingénierie des Bâtiments, de procéder à l'analyse des offres.

Au vu du résultat de cette analyse et des négociations engagées, les membres de la Commission des Marchés, réunis à titre informel le

20 décembre 2024, ont proposé de retenir l'offre répondant le mieux aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage et présentée par:

Société HUGON de 46090 MERCUES

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU *le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,*

VU *le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,*

VU *la proposition formulée par la Commission des Marchés réunie à titre informel le 20 décembre 2024,*

En application de *la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

Considérant *que la mise en concurrence des entreprises a fait apparaître que l'offre susmentionnée est l'offre qui techniquement et économiquement répond aux besoins de la maîtrise d'ouvrage,*

Considérant *que l'entreprise répond en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges,*

Décide *d'attribuer le marché pour le remplacement de la tribune télescopique avec fauteuils de la salle de spectacles des Tanzmatten à :*

*Société HUGON
ZAC des Grands Camps
46090 MERCUES*

Offre de base :

*pour un montant de 196 000,00 € HT
soit 235 200,00 € TTC*

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

PSE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL HT
PSE1	Carter au dos des fauteuils	18 € la pièce soit 202 pièces	3 636,00 €
PSE2	Numérotation des rangées	120 € l'ensemble	120,00 €
PSE3	Numérotation des sièges	808 € l'ensemble	808,00 €

Soit un total général pour l'ensemble de :

*pour un montant de 200 564,00 € HT
soit 240 676,80 € TTC*

Commande Publique et Assurances/Ines BERNAUD

Fait à Sélestat, le 16/01/2025

Le Maire :
Marcel BAUER